

Affaire N°2021 – 026

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DU BUDGET ANNEXE « POMPES FUNEBRES »**

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget annexe des Pompes Funèbres :

FONCTIONNEMENT 2020	
Dépenses	Recettes
0,00	89 867,38
Excédent : 89 867,38	

Dont le détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2020	Chapitre	Libellé	CA 2020
			70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 697
			002	Résultat de fonctionnement reporté	79 170,38

INVESTISSEMENT 2020	
Dépenses	Recettes
0,00	678,13
Excédent : 678,13	

Dont le détail ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	CA 2020	Chapitre	Libellé	CA 2020
			001	Solde d'investissement reporté	678,13

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : 90 545,51 euros

Solde RAR : 0,00 €

Besoin de financement : 0,00 €

La Commission Finances, Affaires générales a émis un avis favorable le mardi 16 mars 2021.

Le Maire, M. Jeannick ATCHAPA et M. Daniel GONTHIER s'étaient retirés de la séance et n'ont pas participé au vote

A la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- **de procéder à l'approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Pompes Funèbres ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents et de procéder aux opérations budgétaires qui en découlent.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20210410-2021-026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021